

Code de conduite du Laboratoire PuresSENTIEL

Depuis sa création, le Laboratoire PuresSENTIEL intègre pleinement la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) dans sa gouvernance et répond ainsi aux enjeux du Développement Durable.

Notre performance repose sur la qualité de nos produits, notre engagement constant pour le bien-être de toutes et tous, et la préservation de la nature.

Nous souhaitons que nos partenaires s'engagent à nos côtés, dans une démarche de Développement Durable pour impacter, ensemble, de manière positive la société.

Ce Code de conduite illustre notre conception de l'éthique et formalise des règles de conduite attendue dans le cadre de nos relations, en matière de respect des droits humains et droit du travail, d'éthique des affaires et de protection de l'environnement.

Afin de guider notre gouvernance, nous avons choisi de nous engager, auprès du Global Compact des Nations Unies qui propose un cadre d'engagement volontaire construit sur la base de Dix Principes à respecter en matière des Droits de l'Homme, des normes du travail, d'environnement, de lutte contre la corruption.

Le Laboratoire PuresSENTIEL se réfère également aux 169 cibles des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies afin de structurer ses démarches en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise.

Cet engagement doit être respecté par l'ensemble de nos partenaires.

Le Laboratoire PuresSENTIEL accepte de collaborer avec des partenaires ayant une politique de **Responsabilité sociale, environnementale et de Développement Durable.**

1. Le respect des droits humains et des droits du travail

- Adopter des mesures de vigilance afin d'identifier les risques et de prévenir les atteintes graves envers les droits humains, les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes :
 - ✓ Respecter les droits de l'Homme et les droits du travail, les traditions sociales et culturelles des communautés, des peuples autochtones et des différentes parties prenantes qui participent de près ou de loin à l'activité du partenaire ; Interdire le travail des enfants, le travail forcé et la discrimination (*cible 7, ODD 8 relative à l'exploitation des enfants, à la traite et au travail forcé*) ;
 - ✓ Veiller à l'intégration et l'inclusion sociale et économique de toutes les personnes indépendamment de leur âge, de leur sexe et de leur genre, de leurs handicaps, de

leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou de toute autre forme de discrimination (*cible 2, ODD 10 relative à l'autonomisation et l'intégration*) ;

- ✓ S'engager dans une démarche sociale, de santé, sécurité et bien-être au travail pour ses salariés (*cible 8, ODD relative aux droits et à la sécurité au travail*) ; Assurer l'accès à l'eau de manière équitable et systématique pour toutes les collaboratrices et collaborateurs (*cible 1, ODD 6 relative à l'accès à l'eau potable*)
- ✓ Elaborer un modèle durable avec ses fournisseurs, collaboratrices et collaborateurs, sous-traitants et toutes ses parties prenantes pour s'assurer de cette durabilité jusqu'à la consommatrice ou au consommateur final.e (*cible 16, ODD 17 relative au partenariat pour le Développement Durable*);
- Rémunérer justement ses partenaires et ses salariés ;
- Respecter la liberté d'association, la liberté syndicale et la protection du droit syndical et reconnaître le droit de négociation sans crainte d'intimidation ou de représailles (*telle que définie par la Convention n°87 de l'OIT de 1948*).

2. L'éthique des affaires

- Régler les factures en temps et en heure dans des délais raisonnables ;
- Respecter l'accord de confidentialité signé ;
- Veiller à appliquer le principe de transparence dans l'ensemble de ses activités en s'engageant à :
 - ✓ Lutter contre la fraude fiscale et le blanchiment d'argent (*cible 4, ODD 16 relative à la réduction des flux financiers illicites et à la lutte contre toute forme de criminalité organisée*) ;
 - ✓ Ne tolérer aucune forme de corruption et soutenir la lutte contre ces pratiques (*cible 5, ODD 16 relative à la réduction de la corruption et de la pratique des pots de vin sous toutes leurs formes*) ;
- Se conformer aux règles de libre concurrence et du droit de la concurrence ;
- Traiter ses partenaires commerciaux avec une parfaite équité et les sélectionner sur des critères non-discriminatoires et dans le respect du droit de la concurrence.

3. Le respect de l'environnement

Le Laboratoire PuresSENTIEL accepte de collaborer avec des partenaires ayant une politique de **Responsabilité sociale, environnementale et de Développement Durable**, et qui s'engagent à :

- Garantir le bon respect de l'Homme et de son écosystème dans l'ensemble de ses opérations :
 - ✓ Posséder une politique sociale et environnementale ou un Système de management environnemental ;
 - ✓ Adopter une démarche de diminution de ses consommations d'eau (*cible 4, ODD 6 relative à la gestion durable des ressources en eau*) ;
 - ✓ Adopter une démarche de diminution de ses consommations d'énergie en veillant à accroître son efficacité énergétique (*cible 3, ODD 7 relative à l'efficacité énergétique*) et/ou de développement d'énergies renouvelables (*cible 2, ODD 7 relative aux énergies renouvelables*) ;

- ✓ Adopter une démarche de gestion, de diminution et de valorisation de ses déchets (*cible 5, ODD 12 relative à la réduction des déchets*) et avec une attention particulière pour les déchets dangereux (*cible 4, ODD 12 relative à la gestion écologiques des produits chimiques*) ;
- ✓ Réduire ses émissions de gaz à effet de serre dans le but d'incorporer des mesures relatives aux changements climatiques (*cible 2, ODD 13 relative aux politiques climatiques*) ;
- ✓ Optimiser les flux de transport en privilégiant des solutions de transport peu émettrices en carbone.

Nous fournir les documents prouvant toute ou partie de ces différentes démarches (évaluations, certifications, labels, politiques, chartes, rapports...) et nous tenir informés des nouvelles améliorations.

A travers ce Code de conduite nous réaffirmons notre engagement pour la protection des personnes et de l'environnement. Agissons ensemble avec éthique et transparence.